

Co-propriétés: La rénovation thermique est en marche

La FNAIM et EDF devraient signer une convention visant à mettre en place un dispositif dédié «Rénovation thermique des copropriétés» innovant, fluide et performant. Ce dispositif prévoit notamment le lancement de la «plateforme Economie d'énergie» qui doit permettre aux syndics et à leur gestionnaire d'offrir un traitement personnalisé et en temps réel des projets de rénovation thermique. Un site Intranet sera mis à disposition aux adhérents FNAIM leur donnant accès à une information fiable pour être mieux outillés pour préparer leurs projets de rénovation thermique puis pour les argumenter lors des assemblées générales de copropriétaires. EDF leur mettra à disposition les offres et moyens de sa filiale bancaire DOMOFINANCE... «Les syndics et leurs gestionnaires derniers sont confrontés actuellement à un contexte réglementaire et multiple toujours plus complexe en matière d'économie d'énergie» explique t-on à la Chambre FNAIM d'IDF qui considère que l'enjeu est de taille : «Bien souvent vieillissant et énergivore, l'immobilier francilien doit produire des efforts considérables dans le domaine du développement durable. On estime que 990 000 logements privés en copropriété en IDF sont en classe de consommation les plus énergivores soit E, F ou G».

ALUR: A l'occasion de l'examen de la loi Accès au Logement et Urbanisme Rénové, un amendement déposé par deux députés (M.Goldberg et Mme Linkenheld) permet la création de sociétés de tiers financement qui va pouvoir permettre de généraliser le mécanisme imaginée par la Région IDF avec la SEM Energies Positif comme l'a reconnu JP Huchon : «C'est une excellente nouvelle pour la transition écologique et sociale, pour les copropriétaires dont le logement sera bientôt rénové et pour l'emploi. Un million investi dans la rénovation thermique des copropriétés contribue à créer 20 emplois» indique t-il alors que Corinne Rufet précise que «la rénovation énergétique des bâtiments représente un potentiel de 250 000 emplois créés ou maintenus en IDF, et les sociétés de 1/3 financement sont un outil clé pour passer à l'action». Pour Roseline Sarkessian, Présidente de la SEM Energies Positif qui doit permettre l'isolation thermique de 1000 logements/an, «cette reconnaissance va permettre d'avancer vers ce mécanisme innovant qu'est le tiers financement».

Sdrif / PDU: Vers une réelle compatibilité d'humeur...

Après l'avis de la Commission d'enquête publique sur le SDRIF remis à Jean-Paul Huchon le 6 Septembre, c'était autour de Pierre Barbier de remettre, vendredi, son rapport sur le Plan de Déplacement Urbain à Pierre Serne. Rappelons que ce document fixe les objectifs et le cadre des politiques de déplacements en île-de-France pour l'ensemble des modes de transport, d'ici 2020. Il permet de coordonner à l'échelle régionale les politiques des acteurs de la mobilité pour tous les modes de déplacements (transport collectif, déplacements à pied, vélo, voiture particulière, deux-roues motorisés...) ainsi que pour le stationnement ou encore la gestion des voies publiques. «L'avis favorable de la Commission d'enquête sur le PDUIF est un point d'étape important pour l'avancée de ce dossier. Les quelques réserves posées, essentiellement formelles, seront levées sans difficulté et les recommandations qui s'inscrivent bien dans la philosophie du document permettront d'en améliorer l'écriture définitive. L'enjeu est désormais son adoption par le Conseil Régional, et la préparation de sa mise en œuvre. Nous avons déjà une longueur d'avance puisque les prolongements de lignes ainsi que les

nouveaux projets de transport que nous avons inaugurés ces derniers mois (prolongement des tramways T1, T2 et T3, création de la ligne T5, prolongements des lignes de métro 4 et 12...) répondent d'ores et déjà à l'objectif du PDUIF de réduire de 20 % l'émission de gaz à effet de serre. Le projet Nouveau Grand Paris, dont la mise en œuvre est suivie au plus près par la Région, s'inscrit lui aussi dans ce cadre. Et beaucoup d'autres actions, par exemple sur les pistes cyclables ou les bus en site propre, ont d'ores et déjà été lancées». Ce projet de PDUIF devrait être adopté par l'assemblée régionale début 2014 après l'adoption définitive du SDRIF et sa validation par le Conseil d'Etat. En effet, le PDUIF doit être compatible avec le SDRIF.

Ligne 11 : L'enquête publique sur le prolongement de la ligne 1 de Mairie des Lilas à la gare RER E de Rosny et l'adaptation des stations existantes se déroule jusqu'au 30 Octobre. 6 nouvelles stations seront créées sur un parcours de 6 km qui proposera des correspondances avec Grand Paris Express, le tramway T1 et le RER E. Le lancement des travaux est prévu pour fin 2014 avec une mise en service à l'horizon 2009. Le coût est de 1250 M€.

"Fait maison": Le sénateur Cambon plaide plutôt pour une appellation "artisan restaurateur"

Dans le cadre du projet de loi sur la consommation, Christian Cambon, sénateur-maire de St-Maurice, a interpellé la ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme sur le texte concernant la qualité des plats proposés dans les restaurants. La ministre Sylvia Pinel propose de mentionner sur les cartes, ou sur tout autre support, qu'un plat proposé est «fait maison». Contrairement au souhait de la ministre, l'obligation d'utiliser cette mention sur les cartes n'a pas été retenue par les sénateurs qui l'ont votée comme pouvant être seulement «facultative». Selon M. Cambon, le texte voté est loin des attentes des professionnels. «Au dire des professionnels eux-mêmes, signaler la mention 'fait maison' n'est pas applicable et surtout incontrôlable. Après cette mention, viendra celle des plats allergènes comme certaines associations commencent à le demander. Nos cartes de restaurants ressembleront bientôt à une ordonnance médicale», explique le sénateur. Pour «valoriser vraiment le

métier de cuisinier», M. Cambon a déposé le 18 avril dernier une proposition de loi, signée par près de 60 sénateurs, portant création d'une appellation d'«artisan restaurateur». Lequel s'engagera à cuisiner sur place avec des produits bruts, n'ayant jamais été travaillés en amont. La ministre n'a pas retenu la proposition de M. Cambon.

Villejuif/Gustave-Roussy. L'inauguration du bâtiment de médecine moléculaire de l'Institut Gustave-Roussy a lieu aujourd'hui à 11heures. D'une superficie de 6.000 m², dont près de la moitié consacrée à des laboratoires, ce nouveau bâtiment est entièrement dédié à la médecine personnalisée en cancérologie. Il pourra accueillir au total 450 chercheurs et enseignants avec, d'ici cinq ans, dix nouvelles équipes de recherche, dont trois déjà opérationnelles. Avec un étage entier consacré au transfert des découvertes vers le patient, il sera un véritable accélérateur du développement de nouvelles activités cliniques.